



Équipe nationale

1^{er} degré

Chrystel ADAM
LEVARDON

Henri BARON

Elena BLOND
KTORIDES

Antoine DIERSTEIN

Lambert FOURNEL

Yvon GUESNIER

Aude MARIN LA
MESLÉE

Kahina SEGHIR-
LESCAROUX

Jérôme SINOT

Isabelle SOLTYSIAK

Dans ce numéro :

Édito	2
PAS et CNH	3
Évaluations	4-5
Sur les 108h	6-9
Questionnaire VSS	10-11
Militarisation École	12
Direction d'école	13
Syndiquez-vous !	13
Non à l'extrême-droite	14-15
Syndiquez-vous !	16

Le nouveau Petit Cahier de la CGT Éduc'action

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Numéro 1

octobre 2026

Liberté pédagogique

**LIBERTÉ
PÉDAGOGIQUE**



Accès à l'École



Adelphité

Égalité de toutes-tous

#jevotecgteduc2026

**DU 03 AU 10
DÉCEMBRE
JE VOTE
CGT ÉDUC**



CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr



01 55 82 76 55



unsen@cgteduc.fr



[@CGTEducationofficiel](https://www.facebook.com/CGTEducationofficiel)



[@cgteduc.fr](https://twitter.com/cgteduc.fr)



[@cgteducaction](https://www.instagram.com/cgteducaction)

Édito

Une rentrée qui appelle un sursaut

Nous voilà à la veille des vacances d'octobre et la rentrée scolaire semble à des années lumières derrière nous.

Ces premières semaines ont été éprouvantes pour beaucoup d'entre nous. Une fois de plus, nous semblons courir après le temps pour pouvoir travailler correctement dans nos classes et nos écoles, pour pouvoir répondre à toutes les demandes des parents et

des élèves, des collectivités et surtout de notre ministre tout puissant. Car en effet, si beaucoup de collègues préfèrent rester sourd·es aux exigences d'une hiérarchie aux volontés idéologiques discutables, de très nombreux·ses enseignant·es ont préféré suivre les recommandations. Dans ces conditions, la charge de travail a été énorme à affronter : nouveaux programmes, évaluations nationales, animations pédagogiques imposées, APC à construire ou résistance à la hiérarchie...

La CGT Éduc'action rappelle que dans bien des cas, toutes ces demandes institutionnelles n'ont aucun fondement légal et que nos supérieurs ne peuvent pas tout

Toutes ces demandes institutionnelles n'ont aucun fondement légal.

Nos supérieurs ne peuvent pas tout imposer.

imposer. Il n'y a que la mobilisation des personnels et la solidarité dans les écoles pour s'y opposer, comme cela a été le cas dans de très nombreux départements où les intersyndicales ont mené bataille.

La CGT Éduc'action mène aussi la bataille idéologique contre un gouvernement et un ministère qui visent à détruire tous les acquis sociaux ainsi que les outils démocratiques dont les salarié·es disposent. Avec la CGT, elle était mobilisée le 29 septembre pour dire qu'une autre politique est possible contre les vautours de la finance. Avec les autres Fonctions publiques, elle est largement mobilisée pour la défense et la survie des instances paritaires dans nos métiers. À l'heure des élections professionnelles, le ministère propose une large refonte des commissions paritaires départementales les vidant de très nombreuses prérogatives, et laissant ainsi quasiment seul·es les directeur·trices académiques décider des affectations et des promotions.

C'est tou·tes ensemble que nous devons nous opposer à cette volonté et c'est par le vote CGT Éduc'action en décembre que nous pourrons faire reculer le ministre.

Jérôme SINOT

Inclusion - AESH

Le ministère, les PAS et le CNH : le compte n'y est pas !

Après de très nombreuses demandes formulées par la CGT Éduc'action au cours des deux dernières années, le ministère a profité de la présentation des mesures issues de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 15 septembre dernier, pour faire un premier bilan des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). Le ministère s'est contenté de reprendre des chiffres déjà connus et quelques données statistiques générales sur les difficultés rencontrées et les réponses apportées. Pour lui, ces éléments suffiraient à démontrer des « avancées », notamment le rapprochement avec le secteur médico-social et une meilleure prise en compte de l'accessibilité.

Pour la CGT Éduc'action, ceci ne constitue pas un bilan. Nous exigeons des indicateurs précis sur les parcours des élèves et les conditions de travail des personnels. Un rendez-vous, une observation en classe ou une prise en charge ponctuelle ne garantissent ni la continuité ni la qualité du parcours de scolarisation. Il faut prendre en compte l'environnement social et familial, l'accès aux soins et les ressources médico-sociales du territoire. Et surtout, les AESH ont disparu du bilan ! Pourtant, ce sont elles et eux qui accompagnent quotidiennement les élèves. La CGT Éduc'action revendique, plus que jamais, le recrutement d'enseignant-es, le renforcement de la formation spécialisée, un véritable statut pour les AESH, davantage d'interventions du médico-social et le renforcement des RASED afin que l'École inclusive soit une réalité de qualité.

Cette réunion devait avant tout permettre la présentation de la déclinaison ministérielle des mesures de la CNH. La « feuille de route » ministérielle de trois ans prévoit notamment de « recentrer » les enseignant-es spécialisé-es, de « repenser » la place des AESH et de renforcer le pilotage. Derrière ces orientations et ces formules creuses, le risque est de faire porter toujours davantage, dans une certaine ambiguïté, la responsabilité de l'inclusion aux seuls personnels, sans moyens supplémentaires.

Rendre les apprentissages accessibles de façon universelle est une nécessité et un droit qu'on ne peut remettre en question. Mais à la différence de l'institution, nous ne pouvons opposer accessibilité et compensation. Chaque élève doit pouvoir bénéficier d'une réponse adaptée à ses besoins.

L'inclusion ne peut pas reposer sur la bonne volonté des personnels ni se faire à moyens constants. Elle nécessite une politique volontariste, des droits, des personnels formés et des moyens à la hauteur des besoins !

Communiqué de presse
Montreuil, le 22 septembre 2026

Évaluations nationales, contrôle des pratiques pédagogiques

Refusons la coercition professionnelle

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale impose des évaluations standardisées des élèves à tous les niveaux de l'école élémentaire et au-delà. Elles consistent à faire passer chaque année à la rentrée puis en janvier (pour les CP) des tests à plus de 7 millions d'élèves français-es pour « évaluer leurs acquis » en mathématiques et en français. Elles sont complétées par des évaluations internationales telles que PISA, PIRLS et ICILS.

Néanmoins, ces évaluations sont bien loin de prendre en compte la diversité des enfants, leurs différences de développement et leur rythme d'apprentissage. Elles constituent qui plus est un outil supplémentaire de maltraitance de nos élèves en situation de handicap puisque dans certains départements, des élèves sourds n'ont même pas eu de fichier d'évaluation adapté.

Depuis leur mise en place, la CGT Educ'action critique ces évaluations et dénonce les visées autoritaristes et managériales du ministère cachées (ou non) derrière : <https://www.cgteduc.fr/wp-content/uploads/2026/01/Evaluations-nationales.pdf>

Uniformisation des pratiques, bachotage, pilotage par indicateurs chiffrés comme dans le privé, mise en avant de pratiques pédagogiques mesurables (fluence...), mise en concurrence des élèves et des écoles (et donc des enseignant-es) : ces évaluations sont au centre du « *New Public Management* » qui constitue aujourd'hui la ligne directrice des pratiques ministérielles.



Malheureusement, le contrôle des pratiques ne se fait plus uniquement à distance via des programmes prescriptifs et rétrogrades, des injonctions hiérarchiques relayées par les directions d'école ou encore de multiples réunions d'analyse de résultats. Désormais, et ce depuis quelques semestres maintenant, on assiste à un renforcement du contrôle pédagogique de la part de l'institution en direction des équipes. Et ce contrôle se fait à bas bruit, sans cadre réglementaire opposable. Ainsi, les équipes de circonscription se déplacent directement dans les écoles pour contrôler les enseignant-es. Ces pratiques hiérarchiques portent dans certains départements un nom : **les résidences pédagogiques**. **Tour d'horizon de leur réalité et de leurs objectifs :**

Complètement **hors cadre réglementaire**, ces nouvelles organisations visent à rapprocher les équipes pédagogiques des équipes de circonscription, dans le cadre de la formation continue et du pilotage par les évaluations nationales. À partir des IPS (Indices de Position Sociale) des écoles, les IEN définissent un item issu des évaluations nationales et projettent un niveau à atteindre par les élèves. Ils ou elles mettent alors en place toute une organisation pour vérifier que les enseignant-es font bien ce qu'attendent d'eux l'institution.

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

Si les résultats sont trop bas (ou trop élevés), l'équipe de circo, parfois accompagnée de l'IEN, débarque dans l'école pour observer les pratiques de classe :

- Des visites de CPC accompagné-es des directions d'école ont alors lieu dans toutes les classes (certain·es les refusent tout de même) pour observer des séances liées à cet item.
- Des conseils de maître·sses extraordinaires sont ensuite « imposés » aux équipes pour *mettre en avant les réussites et pointer les échecs*.
- L'année suivante, un catalogue de « bonnes pratiques », issu des retours de ces conseils extraordinaire et des visites de l'an passé, redescend de la circonscription aux équipes pédagogiques avec obligation de travailler la compétence observée en conseil de cycles.
- Bien sûr, les IEN exigent des remontées régulières de l'état d'avancement de la mise en place dans les classes aux directions d'école, exigeant notamment les comptes rendus des différents conseils portant sur ce sujet... et cela plusieurs années de suite !
- Dans le même temps, les animations pédagogiques imposées sont également en lien avec ce qui a été observé (en lien avec les plans Maths ou Français)

Tout cela, bien entendu, pour « aider » les enseignant·es à *monter en compétences* autour du thème choisi par la circo, au regard des résultats des évaluations nationales. Le décret de 2020 sur la responsabilité des équipes et de la direction quant à l'utilisation des 108h est totalement bafoué par ce type de pratiques ! Pour un gouvernement de « start-uppeur », il faut donc des indicateurs pour confirmer « l'utilité des réformes ». Et pour vérifier que ces indicateurs sont bien mis en place, **on envoie alors la hiérarchie intermédiaire contrôler le rôle et la bonne volonté des agent·es dans cette mise en œuvre. Le but étant de, progressivement, rendre « naturel » les pratiques conseillées/imposées par le ministère.** Petit à petit, on façonne de nouveaux et nouvelles entrant·es dans le métier ne connaissent plus que ces techniques et pratiques pédagogiques qu'ils-elles trouvent normales. Quant aux plus ancien·nes Inacceptable.

C'est bel et bien une nouvelle attaque contre la liberté pédagogique des équipes, une mainmise sur notre professionnalité, une volonté de nous transformer en simple exécutant·e de pédagogies officielles imposées... Un nouveau coup de hache dans nos conditions de travail et le sens de notre métier.

Avec la CGT Educ'action continuons de nous opposer à cette vision rétrograde et managériale de l'École et continuons d'exiger :

- ♦ la fin des évaluations nationales standardisées et imposées.
- ♦ Le retour d'une liberté pédagogique réelle, notamment dans le choix du parcours de formation continue par les enseignant·es
- ♦ La fin du tri social accentué par ces évaluations
- ♦ La suppression du Socle commun, qui garantit un minimum éducatif, contraire au maximum pour toutes et tous, garant de l'émancipation des élèves.

Nous continuerons également de soutenir les équipes qui refuseront de confronter leurs élèves à ces évaluations ou qui s'opposeront à la venue des circos dans leurs « résidences pédagogiques ».

Temps de travail des enseignant·es

Révision des 108 heures : plus de « souplesse » ou plus de contrôle ?

Un groupe de travail national consacré à la révision de l'organisation des 108 heures des professeur·es des écoles s'est tenu avec les organisations syndicales représentatives et le ministère de l'Éducation nationale le 22 septembre.

Le projet présenté entend introduire davantage de souplesse dans la répartition des quatre grandes catégories de missions composant les 108 heures, afin de permettre aux équipes d'adapter leur organisation aux réalités et aux besoins de leur école. Mais derrière cette volonté affichée de « souplesse », de nombreuses interrogations demeurent.

Des organisations syndicales largement réservées

Plusieurs organisations syndicales ont souligné l'absence, à ce stade, du projet de circulaire d'application, alors que celui-ci sera déterminant pour comprendre concrètement les nouvelles règles.

- Sur la question des APC, de la reconnaissance du travail en équipe et de la relation avec les familles.
- sur le fait que le projet risque d'acter une augmentation du temps de travail, notamment avec une fourchette pouvant aller jusqu'à 48 heures de travail en équipe.

Plusieurs organisations ont enfin demandé des garanties concernant la liberté de choix des formations et ont dénoncé le risque d'une généralisation des formations imposées ou des « constellations ».

Pour la CGT Educ'action, les modifications proposées constituent une véritable régression.

- Elles risquent d'élargir encore le pouvoir des IEN sur l'organisation du temps de travail et de réduire la liberté des personnels, notamment dans le choix de leurs formations.
- Le projet encadre davantage le métier et réduit les marges de manœuvre des équipes, alors même que les personnels demandent depuis des années davantage d'autonomie dans leurs pratiques professionnelles.
- Nous avons également souligné le risque d'un renforcement du contrôle exercé sur les équipes et les directions d'école, revenant de fait sur le cadre fixé par la circulaire d'août 2020 concernant la gestion des 108 heures.
- Cette évolution s'inscrit dans une logique de pilotage pédagogique toujours plus descendante, avec la multiplication des animations pédagogiques, des formations imposées et, potentiellement, des résidences pédagogiques.

Nous avons également dénoncé une logique consistant à faire porter aux enseignant·es la

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

responsabilité des résultats des évaluations internationales ou nationales : si les résultats ne sont pas satisfaisants, ce serait aux personnels de modifier leurs pratiques sous l'impulsion de l'institution.

Les APC : une variable d'ajustement devenue permanente

La question des APC constitue un point central. Depuis leur création, les APC ont fait l'objet de multiples modifications et servent régulièrement de variable d'ajustement lorsque l'administration souhaite récupérer des heures.

La CGT Éduc'action considère que cette situation démontre leur absence de pertinence dans l'organisation actuelle des écoles. Nous avons donc proposé leur suppression et la récupération de ces heures par les équipes afin qu'elles puissent être consacrées à du travail collectif, selon les besoins qu'elles auront elles-mêmes identifiés.

La question est d'autant plus importante que le temps consacré aux relations avec les familles et au travail en équipe est déjà largement supérieur aux contingents officiellement prévus.

Le temps de travail réel toujours ignoré

Pour la CGT Éduc'Action

- Une nouvelle fois, la question essentielle de la réduction du temps de travail n'est pas abordée.
- Les personnels font pourtant état depuis des années d'un temps de travail réel qui dépasse largement les obligations réglementaires.
- Les réunions, le travail collectif, les relations avec les familles, la préparation, le suivi des élèves, l'inclusion et les multiples injonctions institutionnelles contribuent à une explosion du temps de travail.

Modifier la ventilation des 108 heures sans prendre en compte cette réalité revient à nier le travail effectivement réalisé par les personnels et leur épuisement professionnel.

Ce que propose l'administration :

- L'administration présente le projet comme une recherche de souplesse.
- L'objectif serait de permettre aux équipes de mieux adapter la répartition des 108 heures aux besoins de leur école.
- Le conseil des maître·sses serait placé au centre du dispositif.
- L'équipe définirait ses besoins, la nature et le contenu des activités et des formations ainsi que les modalités de suivi. La direction formaliserait ensuite le projet élaboré collectivement et le transmettrait à l'IEN.
- L'IEN vérifierait la cohérence du projet avec le cadre réglementaire et pourrait apporter un conseil.

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

- L'administration affirme donc que les IEN ne seraient pas à l'origine des décisions : le conseil des maître·sses serait « moteur » dans la construction du projet.
- Les 108 heures resteraient globalement maintenues et une école pourrait conserver son organisation actuelle si celle-ci respecte les nouvelles règles.

L'administration précise également que les APC pourraient être diminuées ou augmentées. Mais de nombreuses questions restent sans réponse

Plusieurs interrogations importantes demeurent :

- Qui décide réellement de la répartition finale ?
- À quel moment et selon quelles modalités l'IEN intervient-il ?
- Comment vérifiera-t-on que les différentes fourchettes restent dans le cadre des 108 heures ?
- Que se passe-t-il en cas de désaccord au sein de l'équipe ?
- Quelle organisation pour les personnels exerçant sur plusieurs écoles ?
- Quelle organisation pour les remplaçant·es ?
- Comment seront pris en compte les besoins individuels de formation ?
- Qui assurera concrètement les formations demandées par les équipes ?
- Quelle liberté réelle lorsque l'offre de formation est très limitée ?
- Comment seront prises en compte les situations des personnels à temps partiel ou en service partagé ?

La question des indicateurs d'évaluation du projet suscite également des inquiétudes. L'administration envisage en effet un bilan annuel permettant d'évaluer les effets de la nouvelle répartition, notamment sur les résultats des élèves ou les relations avec les familles.

Des modifications plus larges du décret ORS demandées

Les organisations syndicales ont également soulevé plusieurs points concernant les obligations réglementaires de service.

Ont notamment été évoqués :

- les 6 heures obligatoires de participation au conseil d'école et les interprétations différentes qui peuvent en découler ;
- les 18 demi-journées en REP+, dont les modalités doivent davantage faire confiance aux équipes ;

la nécessité de préciser que les obligations de service des personnels à temps partiel sont effectuées au prorata de leur quotité de travail.

Une demande de nouvelle réunion

- Plusieurs organisations ont demandé que le groupe de travail puisse se réunir à nouveau avant l'examen du texte en CSA ministériel, notamment afin de pouvoir travailler à partir du

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

projet de circulaire.

- L'administration a indiqué que le calendrier rendait cette nouvelle réunion incertaine.

Le texte doit être présenté au CSA du 6 octobre, avant un passage devant le Conseil d'État prévu en décembre.

Et les APC ?

À l'issue de la réunion, l'administration a indiqué avoir entendu la demande unanime concernant la fin des APC.

- Il faudra toutefois être particulièrement vigilant·es sur la traduction concrète de cette annonce dans les textes définitifs.
- Car entre l'affichage d'une plus grande autonomie des équipes et la réalité du pilotage par les IEN, entre la « souplesse » annoncée et les indicateurs de suivi, entre la liberté de formation revendiquée et les formations institutionnelles imposées, de nombreuses questions restent encore ouvertes.

Dernière minute ! Le ministère, sous les critiques de la CGT Éduc'action et d'autres organisations syndicales, semble mettre en pause cette réforme. Un délai supplémentaire, mais sans négociations a priori, a été introduit car le texte n'est plus à l'ordre du jour du CSA ministériel du 6 octobre.



VSS sur les enfants

Un questionnaire bâclé et sans concertation

Les mauvaises habitudes prises sous Blanquer ne se perdent visiblement pas... C'est en effet par voie de presse et durant leurs congés estivaux que les personnels ont appris qu'Édouard Geffray prévoyait de déployer un questionnaire à destination des élèves de la grande section à la terminale, pour repérer les violences sexuelles.



Cette volonté ministérielle de s'emparer d'un sujet aussi sensible aurait pu apparaître comme un signal positif dans le contexte actuel de mobilisation pour l'adoption de la loi intégrale contre les VSS. Mais force est de constater que l'outil choisi est loin de faire l'unanimité.

Présenté le 8 septembre dernier, le questionnaire a été rejeté par les organisations syndicales qui n'avaient d'ailleurs pas été associées à sa conception. Ces dernières ont réussi à obtenir l'organisation de deux réunions supplémentaires et à repousser le passage du décret en CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) au 1^{er} octobre, au lieu du 17 septembre initialement prévu.

Ce questionnaire suscite de vives inquiétudes et soulève un grand nombre d'interrogations, notamment sur son contenu, les conditions de passation, le traitement des réponses et ses suites.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, au-delà d'une réflexion poussée sur des modalités de recueil de la parole de l'enfant, il apparaît qu'aucune attention n'a été portée à l'âge des enfants. Les

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

questions sont en effet formulées de manière identique, de la grande section au CM2. La modalité et la temporalité choisies, à savoir le passage par l'écrit et dès le mois de novembre, nous interpellent : comment les élèves de GS et de CP vont-ils et elles pouvoir répondre de manière autonome ? Comment l'anonymat, s'il est choisi, va-t-il être garanti ? Que signifie pour un·e élève de 5 ans l'assertion suivante : « Je me sens à l'aise et en sécurité chez moi et dans les autres endroits où je vais » ?

Il est prévu que la passation du questionnaire soit effectuée par un binôme : qui viendra épauler l'enseignant·e ? Quel personnel supplémentaire, s'il existe, sera suffisamment connu·e des élèves afin que soit garanti le climat de confiance ?

Concernant les réponses, qui dépouillera les questionnaires ? Sur quel temps ? Avec quel outil ? Comment et où seront-elles agrégées et conservées de manière sécurisée ? Quelles suites seront données aux réponses des enfants qui oseront faire état d'atteintes sexuelles ? Une victime qui se livre doit impérativement être écoutée, crue, soutenue : qui sera aux côtés de l'élève pour recueillir sa parole et s'assurer de sa sécurité ? Avec quels moyens ? Le dépistage, seul, est insuffisant !

Faut-il rappeler au ministre qu'à l'exception des assistant·es de service social (et éventuellement des infirmier·ères scolaires) – qui se font plutôt rares dans le premier degré – les personnels n'ont aucune formation sur ces sujets ? Faut-il lui rappeler l'état de délabrement dans lequel se trouve notre service public d'Éducation ?

Il est permis de douter de la volonté exacte du gouvernement et de s'interroger sur l'urgence et la pertinence de la mise en place d'un tel outil. Nous rappelons surtout que des dispositifs existent déjà, mais là encore, par manque de moyens (et de volonté politique), ils ne sont pas suffisamment déployés ! Le bilan de santé des 4 ans réalisé par les PMI dans certaines écoles, tout comme la visite médicale obligatoire des 6 ans, sont autant d'occasions de dépister certaines situations. De plus, les séances d'EVAR (que la CGT Éduc'action porte) sont des moments clés pour repérer des signaux ou recueillir la confiance d'un·e élève, encore faut-il être correctement formé·e !

Tout ceci va à nouveau mettre en difficulté des personnels se retrouvant à nouveau seuls et sans temps supplémentaire de préparation pour réaliser les choses correctement. C'est un nouveau transfert de responsabilité de la part de l'institution qui place les collègues en première ligne face éventuellement à l'incompréhension, au mécontentement, voire aux représailles de certaines familles.

Affichage ministériel et précipitation ne sont pas gages de succès, surtout quand il s'agit de sujets aussi graves. D'autres voies sont possibles à condition d'écouter les professionnel·les, les organisations syndicales et d'attribuer tous les moyens nécessaires.

MAJ 29/09/26 : après de nombreuses négociations, certaines choses ont bougé notamment

l'adaptation du questionnaire en fonction des niveaux de classe, mais la démarche reste la même... À suivre...

Militarisation de la jeunesse

L'École n'est pas une caserne !

Depuis le début de la guerre en Ukraine et sous prétexte de « menace russe », le président de la République appelle, depuis son discours de juillet 2025, au réarmement massif de la France. Reprise par beaucoup de personnalités politiques, et imposée à grands renforts médiatiques, cette propagande guerrière préparait les esprits, entre autres, à l'augmentation du budget de la défense au détriment des Services publics.

Un climat guerrier

Pour la première fois, le budget militaire est supérieur à celui de l'Éducation (le PLF 2026 prévoit 68,4 milliards€ pour la Défense contre 64,5 milliards pour l'EN). Plutôt que d'investir dans l'École, le gouvernement Lecornu préfère nourrir l'industrie de l'armement!



L'Éducation nationale n'est pas épargnée. Si le rapprochement entre l'Éducation nationale et la Défense ne date pas d'hier, force est de constater que nous assistons à une accélération incontrôlée. Aussitôt le SNU abandonné il est remplacé par la Service Militaire Volontaire. À noter aussi le développement des classes « défense et sécurité globale » du collège au lycée sur l'ensemble du territoire, l'édition d'un guide intitulé « Acculturer les jeunes à la défense » ou encore la loi pour renforcer l'enseignement de la défense nationale dans les collèges et les lycées : tout un arsenal de mesures est mis en œuvre.

Du « réarmement civique à l'embrigadement de la jeunesse

Le SNU s'est heurté au mur de la réalité car peu prisé par les jeunes, difficile à mettre en œuvre concrètement, mal encadré et enfin, très coûteux. Sans compter sa philosophie même : lever de drapeau et uniformes y étaient d'usage et son encadrement pouvait être effectué par des réservistes, ce qui a pu impliquer dérives autoritaires et des brimades. Face à ce bilan désastreux et grâce à la mobilisation de la quasi-totalité des organisations de jeunesse, syndicats, fédérations de parents d'élèves, ce projet réactionnaire a été abandonné malgré l'entêtement du pouvoir macroniste. Ne prenant pas acte de cet échec, le président a donc décidé de la création d'un **nouveau Service National « Volontaire », à partir de septembre 2026**, d'une durée totale de 10 mois, rémunéré, et ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans. Considéré comme une année de césure dans les études, le SNV serait un élément de valorisation dans Parcoursup et dans le parcours académique (octroi de crédits ECTS).

Nous dénonçons les courriers d'unités militaires, à destination des chef-fes d'établissement, qui visent à pousser les équipes à faire la promotion du SNV auprès des élèves. Nous demandons que cette pratique cesse. Nous refusons que l'École et ses personnels soient instrumentalisés pour pousser les jeunes vers l'armée. La campagne de recrutement pour ce nouveau service national doit être immédiatement stoppée.

Direction d'école

Le ministère persiste dans la mauvaise voie

Depuis quasiment un an, le ministère cherche à imposer un nouveau référentiel pour les personnels exerçant des missions de direction d'école. Lors d'une première réunion en mai 2025, la CGT Éduc'action, avec une grande partie des organisations syndicales, avait dénoncé le projet de texte et l'idéologie qui le traversait.

Selon nous, le texte déterminait un référentiel qui se rapprochait énormément des missions et du statut des personnels de direction du 2nd degré (notamment sur les attentes en termes de connaissance du droit), instaurait une nouvelle dose de territorialisation (avec un rôle donné aux directeur·trices dépassant l'existant), développait le contrôle de ces directeur·trices sur les enseignant·es en les isolant des équipes, tout en entraînant une déresponsabilisation des IEN. Tout ceci pouvait conduire au développement d'une forme de management dans les écoles et un flou hiérarchique propice au développement de tensions. Pour notre organisation, les urgences sur la direction ne sont pas là et ce texte était un danger pour le fonctionnement des écoles mais aussi la santé des personnels.

Face aux protestations intersyndicales, le ministère avait suspendu la publication de ce référentiel. Cependant, et malgré quelques modifications survenues, **le ministère persiste dans son entêtement à transformer les missions des directeur·trices**. Lors de la présentation d'un nouveau projet en mars dernier, si certains termes ont été gommés ou adoucis, la philosophie reste la même : pilotage et contrôle de l'école (notamment à travers les évaluations nationales), autorité fonctionnelle sur les personnels, rôle accru avec les collectivités, gestion des remplacements (et de leur pénurie)... **La CGT Éduc'action continue de dénoncer cette dérive managériale**, portée à la fois par le ministère, certain·es parlementaires et quelques organisations syndicales peu soucieux·euses de la surcharge de travail des personnels et de leurs revendications. Nous rappelons que les directeur·trices ne demandent pas un statut ou davantage de pouvoirs, mais bien l'allègement de leurs missions, une aide administrative statutaire et une revalorisation de leur temps de décharge.

Face au mépris ministériel, la CGT Éduc'action porte les justes revendications des personnels (directeur·trices et adjoint·es), et continue de demander l'abrogation de la loi Rilhac ainsi que le développement des directions collégiales.



Extrême-droite

Quand l'extrême-droite gère les affaires scolaires, l'enfance et la jeunesse...

Lors des dernières élections municipales du printemps 2026, de nombreuses collectivités ont basculé aux mains de l'extrême droite, impliquant des décisions aux conséquences graves pour l'École, les élèves et les familles.

Un peu d'Histoire face à l'actualité

Un jour, un petit garçon raconte son rêve en classe où il tue le maire obéissant aux ordres de son instituteur Célestin FREINET. Ce dernier fait alors l'objet de menaces de jeunes patriotes soutenus par le maire considérant que cette école publique est « déviante ». En avril 1933, une centaine de « bons citoyens » tenteront de pénétrer dans l'École et de faire sortir de force Célestin FREINET. Celui-ci, déterminé à continuer de faire classe, pointera alors un revolver. Charles Maurras (Action Française) s'en mêlera et lui consacra la une de son journal ainsi que plus de 42 éditoriaux, : « *Il faut en finir avec la théocratie kantienne et roussienne qui accable écoliers et contribuables français.* ».

Si la question de la violence n'est pour l'heure pas d'actualité, ce morceau d'histoire rappelle combien la question de l'École est sensible pour l'extrême droite, sujet idéologique et vecteur de décisions violentes à l'encontre des libertés et de l'éducation.

**L'EXTRÊME DROITE
N'EST PAS
LA RÉPONSE
AUX PROBLÈMES,**



TOU•TES ENSEMBLE

COMBATTONS LA !

Lors des dernières élections municipales du printemps 2026, de nombreuses collectivités ont basculé aux mains de l'extrême droite, impliquant des décisions aux conséquences graves pour l'École, les élèves et les familles.

Rappelons que parmi les principes fondateurs de l'école publique, il y a la question de sa gratuité, inscrite dans le code de l'Éducation. Mais force est de constater que ce principe n'a jamais été complètement appliqué (ou du moins que très partiellement) sous l'effet conjoint de la décentralisation et des politiques libérales. En revanche, une chose est sûre : quand l'extrême droite arrive aux affaires

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

municipales, les écoles, les services périscolaires et de restauration scolaire sont davantage mis à mal, creusant de fait un peu plus les inégalités. Ces équipes municipales font clairement d'autres choix et privilégient un fléchage budgétaire pour financer les uniformes ou des mâts porte-drapeaux...

Cette première rentrée post-élections municipales permet aujourd'hui de prendre conscience de la réelle politique éducative de ces communes, des choix assumés tels des symboles. **Tour d'horizon...**

- À Hayange (57), le maire décide la suppression de navettes scolaires privant ainsi 85 enfants de 6 à 11 ans de moyen de transport. La ligne de bus régulière ne permet pas d'assurer la sécurité des élèves (arrêts de bus ou dans le bus). Le maire a trouvé une solution : faire accompagner les enfants par un policier à la retraite.
- À Billy-Montigny (62), le nouveau maire RN a pris la décision de supprimer le kit de rentrée offert depuis des années aux collégien·nes sans aucune garantie que cela renforce le budget fournitures des écoles.
- À Nice (06), Éric Ciotti ne poursuit pas le dispositif de fournitures gratuites qui avait pu profiter à plus de 22000 élèves. En revanche, il projette d'installer un mât dans chaque école élémentaire afin que soit organisées des levées des couleurs hebdomadaires en chantant La Marseillaise. Si cette mesure n'est pas acceptée par l'Éducation nationale, le maire persiste pour la faire appliquer dans le périscolaire...
- À Saint Savin (33), les familles le plus modestes ne pourront plus bénéficier de la gratuité de la cantine.
- À Montargis (45), le projet du pôle éducatif est suspendu, ainsi que celui du pôle santé. Les travaux de construction ou de rénovation des écoles et crèches sont reportés.
- À Carpentras (84), le maire choisit de supprimer la régie agricole-ferme bio municipale qui fournissait, entre autres, les cantines des écoles.
- À Vierzon (18), la reconduction des fournitures scolaires gratuites est interrompue. Cette décision s'accompagne de la hausse des prix de la cantine et de l'entrée à la piscine.
- À Harfleur (76), la décision du maire « Les patriotes » de supprimer l'aide de 50€ « coup de pouce » pour soutenir le pouvoir d'achat des familles à la rentrée s'est faite suspendre.
- À Béziers (34), la municipalité poursuit sa politique du tout-uniforme et y consacre un budget uniforme de 200€/élève, soit environ 100 000€.

Sans entrer dans le détail des projets éducatifs de chacune de ces communes, ces quelques décisions listées ne sont pas anodines et sont symptomatiques d'un projet global. Elles portent un projet régressif, dangereux, visant à encadrer l'Éducation (élèves comme personnels), à casser la solidarité et à opposer les familles. À rebours de notre projet d'École.



REJOIGNEZ LA CGT ÉDUC'ACTION

Se syndiquer c'est participer à l'activité de terrain quotidienne pour gagner sur les salaires, l'égalité, les conditions de travail et demain la retraite à 60 ans ! Plus que jamais nous savons que les victoires ne pourront venir que grâce à un renforcement du syndicalisme de lutte.

SYNDIQUEZ-VOUS !



écologie

égalité F/H

anticapitalisme

antifascisme



@cgteducation



CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



www cgteduc.fr